

PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu
le 25 mars 2004 sur le Campus de **SCHOELCHER**

sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE,
Président de l'Université

MEMBRES ELUS PRESENTS :

(Collège A)

MM.	BERNABE Jean, BRETON Jean-Marie, BURAC Maurice, CLERGEOT Henri,	MM.	DAVIDAS Lionel, JANKY Eustase, VIRASSAMY Georges
-----	--	-----	--

(Collège B)

MM.	ALIN Christian, GRIVELET Stéphane, JASOR Yves, KOUADIO Fily,	MM.	L'ETANG Gerry, LINGUET Laurent, MAURIN Alain, PERROT Sébastien,	MM.	SAINT-CYR Philippe, THERESINE Christian, VALMORIN Vincent
-----	---	-----	--	-----	---

(Collège IATOS)

Mmes	CAZALON Marie-Noël, LESCS Marie-Claude, TARADE Yolaine,	MM.	JOSEPH Yvon, MARBOT Alain, PORTECOP Olivier
------	---	-----	---

(Collège Etudiants)

Mlles	BEDOT Murielle, COUCHY Gerty, ELISABETH Nathalie, FRANCOIS Taha,	Mlles	JEAN-BAPTISTE Marie-Danielle, RAMASSAMY Sandrine,	MM.	DARIBO Ralph, DURANTY Malik, EUTROPE Jean-Pierre, SALOMON Axel
-------	---	-------	---	-----	---

(Personnalités extérieures)

Mme	PIERRE-JOSEPH Alice	MM.	DELUGE Maxence, SALA Georges-Henri, GLAUDE Vital
-----	---------------------	-----	--

MEMBRES ELUS AYANT DONNE PROCURATION :

(Collège B)

MM.	CONFIANT Raphaël à GRIVELET Stéphane, DANIEL Justin à L'ETANG Gerry,
-----	---

(Collège Etudiants)

M.	POGNON André à RAMASSAMY Sandrine,
----	------------------------------------

(Personnalités extérieures)

M.	HO TEN YOU Joseph à DELUGE Maxence,
----	-------------------------------------

MEMBRES ELUS ABSENTS :

(Collège A)

MM. CELIMENE Fred,
JEAN-BAPTISTE Georges,

MM. NAKOULIMA Ousseynou,
OUENSANGA Alex

(Collège Etudiants)

MM. CABRION Gérard,
LOUISON Daniel

(Personnalités extérieures)

MM. DEDE Henri-Claude,
De JAHAM Roger,
DOQUIN Patrick,
LAVENTURE Miguel,

PARIZE Lucien,
STRAZEL Francis,
THENARD Christian,
TOUSSAY Hervé

INVITES PRESENTS :

Rectorat

Mme Le MORZELEC Joëlle, Recteur de l'Académie de Martinique,

Administration Générale

MM. DARRAS Jean-Pierre, Secrétaire Général,
VALDEVIT Bruno, Agent Comptable,
Mlle LORI Delphine, Responsable de formation du personnel, chargée
du secrétariat,

Cabinet

M. HANOT Boris, Chef de Cabinet,

Services communs

Mmes BERCION Sylvie, Directrice du SCUJO-IP,
BERNABE Marie-Françoise, Directrice du SCD,
FEDEE Simone, Directrice du SUAPS
MORAVIE Rose-Marie, Directrice du SUEPFC,

Conseils Centraux

MM. LOUIS Maxime, Vice-Président du Conseil Scientifique,
NARAYANINSAMY Jacky, Vice-Président du CEVU,

CUR

M. BERNARD Didier, Vice-Président du CUR Guadeloupe,

Institut

M. HUISMAN Olivier, Directeur de l'IESG

INVITES ABSENTS :

Rectorat

MM. BELLEGARDE Jean-François, Recteur de l'Académie de Guyane,
GUINCHARD Serge, Recteur de l'Académie de Guadeloupe,

Cabinet

M. NABAJOOTH Eric, Directeur de Cabinet,

Services communs

Mme SALOMON Christiane, Directrice du SUMPPS,

UFR

Mme CARTON Michèle, Directrice du STAPS,
M. CHALI Jean-Georges, Directeur de la Faculté des Lettres et
Sciences Humaines,

IUFM

M. PAGO Gilbert, Directeur de l'IUFM de Martinique

Le quorum atteint (42/60), le Président ouvre la séance à 9h40.

Après quelques propos liminaires, le Président apporte des informations concernant en particulier :

- les lettres de mission des Secrétaire Général et Secrétaire Générale adjointe qui sont remises aux membres ;
- l'annuaire de l'UAG regroupant des informations concernant les services administratifs de l'administration générale, les services communs et les composantes. Il est sujet à évolution et amélioration ;
- L'édition effective des diplômes de l'Université des Antilles et de la Guyane. Le pari est pris d'éditer les diplômes de l'année 2002/2003 de toutes les composantes avant le mois de juin 2004 ainsi que ceux des années 1998 à 2003, en un an. Les diplômes de 2004 seront édités en temps et en heure.

Trois grands chantiers sont actuellement en cours dans notre Etablissement :

- La refondation ;
- La mise en place du LMD ;
- L'évaluation, à mi parcours, de notre contrat quadriennal.

Le Président fait remarquer qu'il existe une corrélation très forte entre ces trois thèmes, les deux premiers étant à l'ordre du jour du Conseil d'administration de ce jour et le dernier sera l'un des points privilégiés du Conseil de juin ou juillet dans l'optique de la préparation du prochain contrat quadriennal. A cet effet, un questionnaire est actuellement adressé aux trois vice-présidents du Conseil, aux directeurs des composantes et des directeurs de services communs. L'UAG, dans les deux années à venir, poursuit le Président, aura à prendre des décisions fondamentales pour son avenir.

Il informe ensuite le Conseil de deux condamnations ayant des incidences financières certaines. Elles concernent :

- Un dossier de recrutement d'un maître de conférence en 1998 (1.500,00 € à payer à la requérante) ;
- Un dossier d'annulation d'une inscription en DEA en 1999 (condamnation d'environ 1.000,00 €).

Le Président poursuit en précisant que notre Etablissement se porte mieux. Nous aurons, bientôt, précise-t-il, une idée beaucoup plus précise de l'état de notre fonds de roulement (le travail d'investigation de Monsieur BUSQUET se poursuit). Grâce au travail réalisé par l'Agent Comptable, nous pourrions voter en juin ou juillet 2004 les comptes financiers de l'exercice 2003. C'est un progrès considérable, note le Président, puisque nous venons de voter les comptes financiers 2001 et 2002. La confiance semble, dans l'ensemble, se rétablir avec nos fournisseurs et l'image de l'administration générale s'améliore.

Avant que ne soit abordé l'ordre du jour, la parole est passée à Madame LE MORZELLE, Recteur de l'Académie de la Martinique qui se présente. Après avoir remercié le Président de ses mots d'accueil et de bienvenue à l'Université des Antilles et de la Guyane, elle précise que les trois recteurs sont co-chanceliers, ce qui permet une proximité sur chaque pôle de l'UAG.

Le Président salue la présence de Monsieur Jean-Pierre DARRAS, Secrétaire Général de l'université qui assiste à son premier Conseil, et remercie également Monsieur DELUGE de sa présence, vu les circonstances politiques actuelles (élections régionales et cantonales).

L'ORDRE DU JOUR :

Après ajustements et ajouts de questions diverses, l'ordre du jour est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du CA du 15 décembre 2003 ;
2. Présentation et vote de deux Décisions Budgétaires Modificatives :

- Présentation de la Décisions Budgétaires Modificatives : exercice budgétaire 2003 ;
- Vote de la Décisions Budgétaires Modificatives : exercice budgétaire 2004 ;
- 3. Remplacement d'un Membre du Bureau ;
- 4. Approbation des demandes de financement CPER :
 - Dossiers de la Guyane ;
 - Dossiers de la Martinique ;
- 5. Points financiers :
 - Validation de la Nomenclature Achat public utilisée par l'Etablissement ;
 - Mise à disposition de logement ;
 - Trop perçu sur salaire : emplois contractuels ;
 - Délibération sur un véhicule à réformer ;
- 6. Points juridiques :
 - Contrats de travail et conventions : actes autorisés par délégation ;
 - Contrats de travail et conventions : engagements exclus de la délégation ;
 - Approbation de modifications de statuts : l'IREM ;
 - Présentation et approbation de statuts : l'Ecole Doctorale ;
 - Proposition de modification de la composition de la Commission des Statuts ;
 - Remplacement de Monsieur VISIGALLI au CA de l'UAG ;
- 7. Compte-rendu des travaux de :
 - La Commission des Moyens ;
 - La Commission sur la Refondation ;
- 8. Approbation des propositions de la CPE ;
- 9. Information sur la mise en place du LMD ;
- 10. Approbation des propositions des Conseils :
 - Propositions du CEVU ;
 - Propositions du CS ;
- 11. Présentation de l'Intranet de l'UAG ;
- 12. Questions diverses :
 - Demande d'informations sur les condamnations dont est sujette l'UAG
 - Point sur le positionnement de la Présidence concernant les difficultés rencontrées dans le secteur de la Recherche (« sauvons la recherche »);
 - Informations sur :
 - La gestion des heures complémentaires en termes de coûts
 - La réponse définitive quant à la propriété des « Carbets de Guyane »
 - La saisine du Conseil de discipline concernant les sanctions non prises à l'encontre de certains étudiants responsables de dégradations
 - La possibilité d'un financement du FSDIE par les collectivités
 - Le bilan de la vérification par l'administration quant à l'état de la représentation d'étudiantes de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines dans les Conseils
 - Point sur la situation actuelle du campus du Camps Jacob et les perspectives à venir
 - Les conditions d'élaboration et de respect d'un règlement intérieur d'une UFR
 - L'état de dégradation des bâtiments du campus de Fouillole
 - Le mode de fonctionnement et d'optimisation du portail du site Internet de l'UAG pour un rafraîchissement rapide des informations
 - La nécessité d'une réflexion globale et de la mise en place d'une cellule de réflexion sur les problèmes d'information et de communication au niveau de l'UAG, afin d'éviter les dysfonctionnements constatés au niveau de la transmission et de la diffusion de l'information.

POINT 1 : APPROBATION DU PV DU CA DU 15 DECEMBRE 2003
--

Sous réserve des modifications suivantes :

- Page 10, dernière ligne : Mademoiselle BEDOT et non Monsieur BEDOT
- Page 13, 11^{ème} ligne : mot manquant : « le Président informe être en attente des réponses... »

Sous réserve de ses modifications le PV du CA du 15 décembre 2003 est adopté.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-001	Ne prend pas part au vote	03
	Abstention	02
	Contre	00
	Pour	reste

POINT 2 : PRESENTATION ET VOTE DE DEUX DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

▪ Présentation de la Décision Budgétaire Modificative : exercice budgétaire 2003

L'Agent Comptable précise que cette DBM concerne la régularisation des mouvements de paie. Elle est une DBM de régularisation entre comptes, d'un montant de 23.412,00 €, qui ne fera pas l'objet d'un vote, cet exercice étant arrêté par les Recteurs Chanceliers.

Il précise enfin que cette DBM marque la clôture de la gestion de 2003 et met à jour la gestion comptable de l'Etablissement.

▪ Vote de la Décision Budgétaire Modificative : exercice budgétaire 2004

L'Agent Comptable poursuit son intervention en signalant que cette DBM, qui est la première sous l'application JEFYCO, est importante car étant une DBM de report de crédits d'une année à l'autre. Sa nouvelle présentation permettra d'obtenir une vision beaucoup plus claire de l'évolution des budgets de chaque composante et service commun : budget par nature présentant le budget primitif, les éventuels reports, suivi des différentes DBM.

La DBM N°1 de l'Exercice 2004 est arrêtée à 7.497.158 € en dépenses et en recettes avec une diminution du fonds de roulement de 2.980.517 €. Les masses limitatives de crédits qui seront présentées au vote sont d'un montant de 24.527.095 € ; un budget réactualisé et équilibré dont le fonds de roulement est en diminution de 8.247.754 €. Cette diminution est à rapprocher du compte financier provisoire de 2003 qui laisse apparaître un fonds de roulement positif d'un peu plus de 9,3 millions d'euros. Après validation de cette DBM de report de crédits, précise l'Agent Comptable, on constatera une marge de manœuvre très faible pour l'Etablissement.

En réponse à la question de Monsieur SALA sur l'équivalence du fonds de roulement en nombre de jours de fonctionnement, l'Agent Comptable précise que notre Etablissement dispose d'une santé financière lui permettant de fonctionner un peu plus convenablement. Cette équivalence correspond à 25-30 jours de fonctionnement.

Le Président souligne que le CA de juin ou juillet permettra de débattre plus amplement de la question du fonds de roulement et de l'utilisation des « réserves ». Il est à retenir que les crédits sont maintenus pour tous les projets de construction prévus.

Monsieur BERNARD confirme que les crédits destinés au projet de construction de l'UFR STAPS sont fléchés et gérés par le Recteur qui a obtenu la délégation du Préfet de la région Guadeloupe.

Aux remarques de Messieurs BRETON et THERESINE concernant les délais très courts de planification des DBM (attente des chiffres et éléments nécessaires à son élaboration...), amenant à travailler constamment dans l'urgence, l'Agent Comptable propose aux composantes et services communs de préparer leur DBM un mois et une semaine précédant la date des Conseils d'administration afin de n'être pas pris de cours, sachant qu'il y aura, a priori, une DBM par CA.

Le Président, prenant acte, annonce que des progrès seront faits.

La DBM n°1 de l'exercice budgétaire 2004 est adoptée.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-002	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	03
	Contre	00
	Pour	reste

POINT3 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU BUREAU

Le Président informe le Conseil de la récente démission d'un membre du Bureau, Monsieur LOUIS Michel, enseignant à la Faculté de Droit et d'Economie, pour convenances personnelles. Conformément au Code de l'Education, le Président propose la candidature de Monsieur Serge LAPIQUONNE, MCF en informatique, au sein de cette même UFR.

Le Président précise que son choix s'est porté sur Monsieur LAPIQUONNE pour son importante implication, depuis son entrée à l'UAG en 1973, dans la vie de notre Etablissement. Il participe pleinement à la vie du CUR et s'occupe, sur le campus de Schoelcher, des dossiers CPER.

Monsieur LAPIQUONNE Serge est élu membre du Bureau du Président.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-003	Ne prend pas par au vote	01
	Abstention	08
	Contre	01
	Pour	reste

POINT 4 : APPROBATION DES DEMANDES DE FINANCEMENT CPER

DOSSIERS DE LA GUYANE :

Monsieur CLERGEOT, Vice-Président du CUR de Guyane, rappelle que le comité de pilotage du Pôle Universitaire de Guyane (PUG), lors de ses réunions des 4 septembre et 6 octobre, a arrêté une programmation et un « phasage constructif » visant à réaliser, dans le cadre du CPER / DOCUP 2000-2006, une première tranche d'aménagement et de construction du futur pôle intégrant ses trois composantes : enseignement, vie étudiante et recherche. Cette opération relève de l'axe 6 du CPER / DOCUP 2000-2006 « Développer les formations supérieures et la recherche en créant un pôle universitaire ancré dans son environnement ».

Monsieur CLERGEOT procède à la présentation des plans de financement des quatre dossiers d'expertise :

▪ **Construction des locaux de la vie étudiante du PUG sur le site de Trou-Biran :**

Ces nouveaux locaux permettront d'héberger notamment le SCUIOP-IP, le CROUS, le SUMPPS, le SUAPS, les associations et les mutuelles. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Etat. Le coût de l'opération s'élève à 3.000.000,00 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Etat : 68,3%, soit 2.050.000,00 €
- Région Guyane : 20%, soit 600.000,00 €
- Département Guyane : 5%, soit 150.000,00 €
- FEDER : 6,7%, soit 200.000,00 €

▪ **Construction de la 1ère tranche de la bibliothèque universitaire du PUG sur le site de Trou-Biran :**

Le coût de l'opération est estimé à 5.400.000,00 €. La participation financière des partenaires se répartit comme suit :

▪ Etat :	65,7%, soit 3.550.000,00 €
▪ Région Guyane :	20%, soit 1.080.000,00 €
▪ Département Guyane :	8,7%, soit 470.000,00 €
▪ FEDER :	5,6%, soit 300.000,00 €

▪ **Construction de la 1ère tranche du PUG sur le site de Trou-Biran :**

Le coût de l'opération s'établit à 16.700.000,00 €. Le financement attendu des partenaires se répartit comme suit :

▪ Etat :	47%, soit 7.850.000,00 €
▪ Région Guyane :	30,9%, soit 5.155.000,00 €
▪ Département Guyane :	7,2%, soit 1.200.000,00 €
▪ FEDER :	14,9%, soit 2.495.000,00 €

▪ **Réhabilitation d'un bâtiment de recherche physico-chimie des matériaux du PUG sur le site de Trou-Biran :**

Le coût global s'élève à 400.000,00 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

▪ Etat :	50% soit 200.000,00 €
▪ FEDER :	50% soit 200.000,00 €

Pour l'ensemble de ces projets, le Vice-Président du CUR de la Guyane rappelle que les terrains ont été effectivement achetés et que le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2005.

Les quatre dossiers d'expertise et leurs plans de financement sont approuvés à l'unanimité par le Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-004	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

DOSSIERS DE LA MARTINIQUE :

Monsieur PORTECOP, Directeur du CRI-M, procède à la présentation des plans de financement des trois dossiers d'expertise concernant la Martinique :

▪ **Augmentation de capacité et de sécurisation du réseau du campus de Schoelcher :**

Le Directeur du CRI-M, précise que ce projet vise à renforcer et à étendre les capacités du réseau informatique et des serveurs de l'UAG en Martinique. Il s'agira ainsi de garantir une disponibilité de 24h sur 24 et 7 jours sur 7 des services délivrés par le réseau informatique, de fournir des débits réels équivalents en tout point du réseau et enfin d'accroître le nombre et les modes d'accès au réseau.

Prévu pour un démarrage en septembre 2004 et une fin en décembre 2006, ce projet est estimé à 1.272.500,00 € répartis comme suit :

▪ Etat :	51%, soit 648.975,00 €
▪ Europe (FEDER) :	49%, soit 623.525,00 €

▪ **Liaison à hauts débits entre le campus universitaire de Schoelcher et le centre hospitalier universitaire Zobda Quitman :**

Ce projet vise à obtenir une liaison à haut débit sécurisée entre le campus de Schoelcher et le CHU en fournissant un accès à l'Internet et l'Intranet aux étudiants et aux services de l'UAG présents au CHU. L'objectif est aussi de pérenniser les activités de téléenseignement pratiquées sur ce site.

La mise en place de ce projet s'étalera de mai 2004 à décembre 2006. Son coût total est estimé à 198.500,00 €, la répartition financière étant la suivante :

- Etat : 51%, soit 101.235,00 €
- Europe (FEDER) : 49%, soit 97.265,00 €

▪ **Développement du téléenseignement et de la visioconférence sur le campus de Schoelcher :**

L'objet du projet est de permettre à l'ensemble des composantes et services communs du campus de Schoelcher de disposer des aménagements audiovisuels et de visioconférence nécessaires à la pratique du téléenseignement et de la télé-réunion. Il s'agira ainsi d'augmenter l'attractivité de l'offre de formation de l'Etablissement, d'exporter une partie de cette offre et d'augmenter l'efficacité des processus de concertation.

Ce projet débiterait en juin 2004 pour se terminer en décembre 2006. Le coût total est estimé à 1.147.815,00 €, la répartition financière s'établissant comme suit :

- Etat : 51%, soit 585.386,00 €
- Europe (FEDER) : 49%, soit 562.429,00 €

Monsieur MAURIN adresse ses félicitations à l'action menée par le CRI Martinique pour la mise en place de ces infrastructures de TIC sur le campus de Schoelcher et regrette les disparités avec les CRI des autres campus. Il souhaite vivement que le directeur du CRI Guadeloupe soit nommé car, non seulement, des infrastructures devront également être mises en place quant au dispositif du LMD mais aussi il y a nécessité impérieuse de maintenir un niveau d'équipement équivalent sur les trois campus.

Le Président partage le point de vue de Monsieur MAURIN sur l'importance de l'enseignement ouvert et à distance dans notre Etablissement et précise regretter les difficultés rencontrées par le projet « Guadeloupe numérique » initié par la Région Guadeloupe. Il rappelle que la Région Guadeloupe a déjà financé, à hauteur de 50.000,00 €, le dispositif de visioconférence afin que les cours en Guadeloupe (Saint-Claude) et en Martinique (campus de Schoelcher) puissent être assurés.

Concernant la situation du CRI Guadeloupe, sur les conseils de Monsieur BERNARD qui a eu à assurer l'interim de ce service, une expertise a été diligentée. Elle a été menée par deux collègues venant des universités de Grenoble et de Valenciennes. Le rapport d'expertise remis, qui émet des recommandations qui seront suivies à la lettre, permet actuellement de prendre les dispositions qui s'imposent et qui s'appliqueront progressivement. La date butoir de rentrée des vacances de Pâques a été fixée pour la mise en œuvre de la réorganisation proposée par les experts.

Monsieur BERNARD précise que le pôle Guadeloupe n'est pas en retard, que les projets de restructuration du campus de Fouillole (passage au giga bits) se préciseront au cours de cette année 2004 et que le système de visioconférence entre les campus du Camp Jacob et de Schoelcher sera opérationnel pour septembre 2004.

Les trois dossiers d'expertise et leurs plans de financement sont approuvés par les membres du CA.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-005	Ne prend pas par au vote	01
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

POINT 5 : POINTS FINANCIERS

▪ Validation de la Nomenclature Achat public utilisée par l'Etablissement :

L'Agent Comptable rappelle que la réforme des marchés publics porte les seuils à 155 000 € et que les marchés sont établis en fonction des achats qui sont effectués et qui sont classifiés selon une nomenclature officielle s'appliquant à tous les établissements. Cette nomenclature peut être utilisée soit sous sa forme totale (6 chiffres) soit sous une forme simplifiée à 4 chiffres ou sous une forme personnalisée par l'Etablissement lui permettant de distinguer les différents achats.

Il propose à l'assemblée de valider, pour notre Etablissement, la nomenclature officielle des marchés publics simplifiée à 4 chiffres. Elle permettra aussi bien de fixer les seuils que de mieux estimer, pour les années à venir, les besoins qui émergeront, au fur et à mesure, du fonctionnement de l'Etablissement et permettra enfin de mieux anticiper les marchés publics nécessaires et ainsi de rendre opérationnel ces achats.

Le Conseil d'Administration approuve la nomenclature simplifiée à 4 chiffres pour notre Etablissement.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-006	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	reste

▪ Mise à disposition de logement :

L'Agent Comptable informe que les personnels de direction et d'intendance des universités bénéficient d'un logement de fonction. Il n'existe plus de logement de fonction sur le campus de Fouillole. Ainsi à l'instar de ce qui a été fait pour l'Agent Comptable, une convention de mise à disposition sans contrepartie d'un logement nu loué par l'UAG sera signée entre l'Etablissement et le bénéficiaire, le Secrétaire Général. Le bail sera soumis à l'approbation du service des domaines.

A la question de Monsieur VALMORIN, il est répondu que la même procédure avait été appliquée pour les anciens Secrétares Généraux.

Cette mise à disposition de logement pour le Secrétaire Général est approuvée par le Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-007	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	11
	Contre	00
	Pour	reste

▪ Trop perçu sur salaire – emplois contractuels :

L'Agent Comptable informe que le changement d'application informatique de gestion de la paye (PAPAYE) a permis de déceler quelques irrégularités sur l'ancien logiciel : certains personnels contractuels du plus bas niveau de l'échelle indiciaire ont indûment perçu une indemnité, la garantie mensuelle de rémunérations, liées au passage de 39 à 35 heures et à la perception minimum du SMIC. Cette erreur est imputable au paramétrage national de l'application et représente environ 6 à 8 € en moyenne par mois et par agent sur une période maximum de 18 mois. S'agissant d'une erreur administrative et afin de ne pas léser ces personnels, il propose que soit adopté le principe d'une remise gracieuse.

Le principe de remise gracieuse de trop perçu sur salaire à l'égard des personnels contractuels concernés est adopté par le Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-007	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

▪ **Délibération sur un véhicule à réformer :**

Après avoir rappelé l'autorisation obligatoire du Conseil pour toute sortie d'inventaire, l'Agent Comptable propose que le véhicule de marque Renault « Laguna », rattaché à l'Administration Générale sur le Campus de Fouillole, au vu de son état général de délabrement, soit réformé.

Ce principe est adopté par le Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-008	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

POINT 6 : POINTS JURIDIQUES

▪ **Contrats de travail : actes autorisés par délégation et engagements exclus de la délégation**

Monsieur HANOT rappelle que lors du CA du 6 juin 2003, il a été décidé d'informer le CA des contrats de durées égales ou inférieures à 5 mois signés (actes autorisés par délégation du CA) et de délibérer sur ceux supérieurs à 5 mois (exclus de la délégation du CA).

Constatant certains noms récurrents dans les tableaux récapitulatifs présentés à chaque CA, Monsieur EUTROPE souhaite connaître la politique de la maison en terme de lutte contre la précarité.

Le délai de carence de 2 mois nécessaire entre deux contrats explique l'apparition des mêmes noms dans ces tableaux, lui répond le Président. La question de la politique de la précarité reste entière.

Suite aux différentes observations portées, seront vérifiées les situations exactes de :

- Monsieur DELBE Karl, thésard ;
- Mademoiselle JUMET Marie-Laure sur la durée exacte de son contrat ;
- Monsieur VALETUDIE Georges concernant la nature de ses travaux de développement ;
- Madame JEAN-LOUIS Esther sur la durée de son contrat qui est de 7 mois ;
- Monsieur PLACIDE Patrick sur la fonction à préciser : *informaticien* ;
- Concernant Monsieur LUBETH Gilles, Monsieur BURAC précise qu'il effectue au BRI une vacation étudiante pour l'accueil des étudiants ;
- Enfin concernant Madame BACCARARD Gina, doit être rectifiée l'année de début de contrat : 01 janvier 2004.

Sous réserve des modifications et vérifications à porter, les contrats exclus de la délégation du CA sont approuvés.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-009	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	07
	Contre	00
	Pour	reste

▪ Conventions : actes autorisés par délégation

Monsieur LINGUET pose la question de savoir s'il y a effectivement possibilité pour l'UAG d'avancer une partie du montant des conventions dès qu'elles sont approuvées.

L'Agent Comptable lui répond que cela dépend de la convention et du rythme financier de la convention. Il ne peut faire l'avance que des sommes qui sont anticipées par la convention (ce sont les crédits de paiement qui sont différents des autorisations de paiement). L'avance ne pourrait se faire que dans un cadre annuel en sachant ce que l'on percevra dans l'année.

- Convention n°3 :

Monsieur HUISMAN précise que la convention dont il est question a été signée entre l'UAG et l'IESG mais que les crédits ont été réaffectés au GRER.

- Convention n°28 :

Monsieur BURAC informe Monsieur MAURIN que l'AUF met à disposition des étudiants haïtiens venant étudier à l'UAG des bourses de mobilité, d'où la mise en place d'une convention pour déterminer les conditions de garantie, l'AUF souhaitant que l'UAG s'implique dans la gestion de ce dossier.

- Conventions n°11 et 32 :

Il est répondu à Mademoiselle BEDOT, par le Président, que dans le cadre du CPER, des crédits de recherche sont versés à l'UAG pour le laboratoire COVACHIM. Cette convention est signée entre la préfecture et l'UAG (équipements pour la recherche).

Madame MORAVIE informe Mademoiselle BEDOT que le Consortium PEGASUS est un regroupement de 6 universités, dont l'UAG, qui ont répondu à un appel d'offre du ministère pour développer de l'enseignement à distance, à savoir la préparation du DAEU A. Les fonds attribués par le ministère ont été répartis entre les universités partenaires. La quote-part revenant à l'UAG est de 25 000 €.

Le Président informe, en réponse à la question de Monsieur KOUADIO, que le Cabinet du Président est le « service » gérant les conventions. Il faut s'adresser à Madame LOUISET ou Monsieur HANOT.

Toutes ces conventions sont dans la délégation, il n'y a donc pas de vote.

▪ Présentation et approbation de statuts : Ecole Doctorale

Suite à la présentation des statuts par Monsieur LOUIS, Vice-Président du CS, un débat sur la représentativité des membres de droit (professeurs et assimilés, personnalités extérieures), sur la durée du mandat des étudiants et sur les attributions du Conseil de l'Ecole Doctorale en terme de bourses de DESS s'instaure. Les modifications suivantes sont proposées :

La proposition de Monsieur BERNABE concernant la représentativité des organismes de recherche :

- 3 représentants du milieu socio-professionnel
- 2 représentants des organismes de recherche

Cette proposition est partagée par Monsieur SALA qui la trouve en concordance avec les missions de l'Ecole Doctorale.

Le Président propose une modification du collège des personnalités extérieures, soit : 3 représentants du milieu socio-professionnel et / ou des chambres consulaires représentant les 3 pôles ; 2 représentants des organismes de recherche ; 1 personnalité étrangère (étant entendu que cette formulation est à revoir).

Cette modification est adoptée par le Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-010	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	09
	Contre	10
	Pour	13

Les modifications suivantes sont ensuite apportées :

- Article 2, 2.1 : *Membres de droit*

- 3 représentants du milieu socio-professionnel et/ou des chambres consulaires représentant les 3 pôles
- 2 représentants des organismes de recherche
- 1 personnalité étrangère

- Article 4, point 3

Met en place une commission d'attribution des bourses de DEA et de master recherche...

- Article 4, point 4

Se prononce sur l'attribution... au point 3

- Article 4, point 5

Supervise les dispositifs de suivi et d'insertion des doctorants

- Article 4, point 8 (ajout)

Il est consulté de façon générale sur toutes questions dont il est saisi par le Directeur

- Article 5, point 1

Il dirige le Conseil de l'Ecole Doctorale

- Article 5, point 7

Il rend au Président... sur proposition des responsables...

- Article 6 : modifications du statut

- Point 6.1 : modifications du statut

- Point 6.2 : un règlement intérieur précisera les dispositions afférentes...

Le Conseil propose également que les 3 membres titulaires et suppléants représentant les Directions Scientifiques (DS) soient élus au scrutin uninominal à la majorité à un tour par les membres des DS concernées.

Après plusieurs modifications de formes et ces quelques précisions, le statut de l'Ecole Doctorale est adopté.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-011	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	07
	Contre	01
	Pour	reste

Pause repas – Reprise des travaux à 14h10

A la reprise des travaux, le Président souhaite informer l'assemblée de deux promotions : celle de Monsieur VIRASSAMY qui a été fait Chevalier de l'Ordre national du mérite, très certainement en raison de son travail et de son engagement dans la vie de notre Etablissement ; celle de Monsieur SAINT-CYR qui sera promu Professeur des Universités. Ce dernier assistera aux travaux du Conseil d'administration à titre consultatif en tant que Vice-Président du CUR de la Martinique .

▪ **Approbation de modifications de statuts : l'IREM**

Monsieur NARAYANINSAMY précise qu'il est question de réajustements des statuts. Les modifications de statuts avaient déjà été adoptées à l'unanimité lors du dernier CA de l'IREM, le 23 novembre 2001. Cependant, elles n'avaient pas été présentées en Conseil d'administration de l'UAG. Or, conformément à l'article 19 des statuts de l'IREM, les modifications ne deviennent exécutoires qu'après délibération conforme du CA de l'UAG.

Ces modifications font référence à :

- la prise en compte de la création des 3 académies et des 3 recteurs d'académies
- la représentation des 3 IUFM
- la possibilité pour le Président de nommer un administrateur provisoire en cas de démission ou d'empêchement définitif du directeur de l'IREM

Les modifications des statuts de l'IREM sont adoptées.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-012	Ne prend pas par au vote	01
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	reste

▪ **Proposition de modification de la composition de la Commission des Statuts :**

Cette Commission était essentiellement composée de Doyens et de directeurs de composantes. Le Président en propose une composition plus administrative :

- Le Secrétaire Général ;
- La Secrétaire Générale adjointe (en charge des problèmes juridiques sous l'autorité du Secrétaire Général) ;
- Le responsable de la DAGJ (Division des Affaires Générales et Juridiques) ;
- Le chargé de mission aux affaires juridiques, Monsieur BRETON ;
- Le directeur de l'UFR SJE, Monsieur THERESINE ;
- Un juriste, Monsieur NABAJOTH.

Cette proposition de modification de la composition de la Commission des Statuts est validée. La nouvelle Commission des Statuts est donc mise en place.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-013	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

▪ **Remplacement de Monsieur VISIGALLI au CA de l'UAG**

Par courrier du 9 mars 2004, Monsieur ZAMMIT Pierre, directeur de Guyane Technopole, se propose d'être membre du Conseil d'Administration de l'UAG eau titre des personnalités extérieures.

Monsieur ZAMMIT Pierre est élu membres du CA.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-014	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

POINT 7 : COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

LA COMMISSION DES MOYENS :

Monsieur Maurice BURAC, Vice-Président du CA, responsable de cette commission, rappelle que l'exécution du budget 2004 posera un certain nombre de difficultés : des crédits disponibles inférieurs aux besoins ; 80% des crédits déjà inscrits en budget primitif qui ne pourront plus être répartis autrement ; le coût réel des 40% sur les salaires correspondant aux emplois gagés d'un montant d'environ 286.000 € ; le poids des autres salaires non pris en compte soit 611.000 € ; la nécessité de financer à minima la pédagogie.

Il présente les recommandations de la Commission des Moyens sur la finalisation du budget 2004, à savoir :

- le paiement des salaires des emplois gagés et autres contractuels sur le budget propre des services ou instituts disposant de ressources propres ; utiliser de façon optimale les postes vacants pour payer les contractuel ;
- en l'absence de recette nouvelle, le maintien à hauteur de 80 % de la dotation des services communs, des PIC et de l'administration générale ;
- le paiement des heures complémentaires en gérant au plus près et en restant impérativement en dessous des 1.650.000 € ;
- la répartition par la Commission des moyens des sommes restantes, en dotant prioritairement la pédagogie ;
- le soutien des CUR par les collectivités locales.

Il propose, au nom de la Commission, pour les budgets futurs, les principes suivants :

- mettre en place une véritable politique des emplois IATOS : gestion centralisée du personnel IATOS, redéploiement entre les services, stabilisation des emplois gagés et du recrutement de contractuels, etc... ;
- maîtriser les heures complémentaires : rééquilibrage des groupes à l'issue du 1^{er} semestre, responsabilisation des composantes pédagogiques par l'encadrement dans leur enveloppe San Rémo, refuser l'application systématique des seuils de dédoublement découlant des normes Garaces et privilégier la réalité des étudiants présents, etc... ;

Enfin, la Commission recommande la recherche de recettes nouvelles :

- les services communs disposant de crédits fléchés doivent contribuer au fonctionnement de l'université, le Conseil devra fixer un taux de prélèvement pour chaque service ;
- meilleur soutien à l'université pour le financement des salaires des emplois gagés : convaincre le ministère que les emplois gagés se révèlent être un piège pour l'UAG ;
- intégrer au prochain contrat certaines dépenses actuellement imputées à la DGF ;
- rechercher des subventions auprès des collectivités locales.

Après cette présentation, un débat s'instaure :

Sur la question des salaires des emplois gagés, le Président rappelle que les composantes paient déjà le principal des salaires des emplois gagés, l'Etat étant censé nous allouer les crédits permettant de payer les 40%. Ce que recommande la Commission est une gestion centralisée de ces emplois. Il note également que la Commission des Moyens confirme certaines orientations prises dans la lettre de cadrage budgétaire comme la gestion des heures complémentaires.

En réponse à la question de Monsieur EUTROPE sur les emplois gagés, le Président explique que sur le contingent de 42 emplois gagés, il en reste 31. Mais l'essentiel du problème des emplois gagés concerne le paiement des 40% (200 000 € sont alloués par le ministère au lieu des 285 000 €) et le coût de la part patronale qui représente un montant de 280 000 €. Il existe donc un manque à gagner de 360 000 € pour l'UAG. Les négociations sont en cours avec le ministère pour le versement de cette somme.

La Commission préconise le gel du nombre d'emplois gagés car il est difficile à supporter. L'UAG doit favoriser la titularisation des contractuels sous forme d'emplois gagés. Il existe une solution de basculement des emplois gagés (chapitre 36-11) sur des emplois d'Etat (chapitre 36-05). Les démarches dans ce sens sont en cours.

Les composantes ont fait un effort en permettant la titularisation de 31 agents en un an, ce qui est un effort conséquent qui mériterait qu'on s'attarde quelque peu pour analyser, dans le fond, la situation financière des composantes qui ont vocation à enseigner.

Le Président rappelle que dans l'optique de permettre aux composantes d'avoir un maximum de moyens pour faire de la pédagogie, il avait pris la décision, dans la lettre de cadrage, de diminuer de 25% les crédits pour les dépenses de projets d'intérêt général et pour le fonctionnement de l'administration. Les composantes ainsi que l'administration générale auront effectivement du mal à terminer l'année.

Monsieur BERNABE souhaite connaître le montant de la compensation relative aux 40% versée aux UFR ainsi que la date de versement et la période qu'elle couvre.

L'Agent Comptable lui répond que cette compensation n'est pas versée aux UFR car les emplois gagés sont pris en charge par l'administration générale et payés sur un CR unique, à la demande d'ailleurs du Comité de suivi. Rien n'a été versé aux UFR qui, au contraire, ont, dans la DBM, rapatrié sur le CR unique, les salaires de l'ensemble des emplois gagés.

L'Agent Comptable demande de bien cerner les priorités en termes de répartition des moyens afin d'éviter les situations de blocage déjà connues en 2002.

Sur la question des heures complémentaires, le Président répond à Monsieur EUTROPE que, dans le cadre de la DGF suivant les critères San Remo, des crédits sont alloués aux heures complémentaires : 1 276 000 € nous sont attribués et nous en dépensons près de 2 millions pour des raisons objectives telles les formations avec petits effectifs à assurer, les maquettes de nos formations présentant des volumes horaires étant au-dessus de la fourchette de volume horaire arrêtée ; nos maquettes dépassant de 10% cette fourchette. Il y a donc un manque à gagner en termes d'heures complémentaires sur les critères San Remo. Pour une gestion de ces heures complémentaires, le principe du droit de tirage sera mis en place (voir la lettre de cadrage budget 2004).

Sur la question de la possibilité de fonctionnement d'une université à trois vitesses, il est certain que des différences de fonctionnement sur les trois pôles peuvent exister, mais tout dépendra des négociations engagées avec les collectivités sur un pôle bien donné. Effectivement, en Martinique et en Guyane, les collectivités participent, d'une façon ou d'une autre, à la vie de notre Etablissement, contrairement aux collectivités de Guadeloupe qui s'investissent, depuis peu, dans la vie universitaire du pôle Guadeloupe.

Madame LESCS s'étonne de l'absence de proposition de la taxe d'apprentissage en tant que ressources nouvelles à rechercher.

Sur la question du LMD, Monsieur GRIVELET alerte sur la difficulté, selon lui, d'appliquer ces recommandations d'autant que les maquettes pédagogiques ne peuvent être modifiées avant 2006.

Monsieur VIRASSAMY insiste sur l'engagement effectivement pris par l'Etat de supporter les frais des salaires des emplois gagés.

Enfin, à la demande de Madame BERNABE, le Président note qu'une vérification sera faite concernant l'inexistence des emplois gagés des agents du SCD dans les tableaux de la Division du personnel IATOS.

Les membres du Conseil d'administration autorisent la Commission des Moyens à travailler dans le sens de ces recommandations.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2004-015	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

LA COMMISSION SUR LA REFONDATION :

Le Président présente l'historique des réflexions et rappelle les principes proposés par la Commission et déjà actés par le Conseil d'Administration : unité de l'établissement tripolaire, parité de la représentation des pôles dans les instances politiques, « une » certaine autonomie administrative, financière et pédagogique.

Monsieur CLERGEOT, membre de la Commission est rapporteur pour la circonstance. Il présente le rapport d'étape du groupe de travail en insistant sur les points suivants :

- le principe « parité-égalité » au niveau politique sur les 3 pôles : proposition de 51 membres au Conseil d'administration soit 17 par pays ;
- mise en place d'une certaine autonomie administrative par pôle : existence d'une administration de pôle et d'une administration générale répartie ;
- mise en place d'une certaine autonomie financière par pôle : exclusivement les moyens du pôle relevant des financements régionaux tout en respectant le principe de l'unité budgétaire de l'établissement.
- mise en place d'une certaine autonomie pédagogique par pôle : les composantes ont un rôle de proposition, d'instruction, de mise en œuvre et de gestion de la carte des formations après discussion au sein du CUR et décision du CA de l'Université.
- les structures politiques : les CUR auraient pour mission d'impulser et de mettre en œuvre la politique universitaire régionale en étroite concertation avec les composantes pédagogiques et de recherche et les services communs des pôles. Investis d'un pouvoir délibératif, les CUR comprendraient des commissions telles la Commission pédagogique et de la vie universitaire (CPVU), la Commission scientifique et de recherche (CSR) et la Commission hygiène et sécurité. Chaque CUR comprendrait une assemblée générale et un organe restreint, le Comité de gestion.
- le Vice-Président CUR sera nécessairement un Vice-Président de l'Université et pourra ainsi avoir délégation de signature du Président.

Monsieur SAINT-CYR, membre de la Commission, complète la présentation de Monsieur CLERGEOT en soulignant :

- L'unité de l'université en terme de parité au niveau politique sur les 3 pôles (d'où la proposition de 51 membres au Conseil d'administration soit 17 par pays) ;
- La mise en place d'une certaine autonomie tant administrative que financière et pédagogique ;
- L'existence d'une administration partagée ;
- Le principe de l'intégration : les élus interrégionaux seront nécessairement les élus de l'administration ;
- Le VP-CUR sera nécessairement le VP de l'université et pourra ainsi avoir délégation de signature du Président.

Après cette présentation des travaux de la Commission des Moyens, un débat s'instaure.

Suite aux demandes d'éclaircissement demandées concernant la répartition des membres au Conseil d'administration, la structure administrative du DSI et du DLI, le Président rappelle qu'il est question pour l'instant d'un rapport d'étape afin de présenter ces premiers éléments de refondation au ministère.

La répartition proposée, poursuit-il, est un exemple afin de constater la faisabilité du projet. Le débat reste ouvert et il souhaite que la réflexion ne se limite pas à la Commission de travail.

Madame PIERRE-JOSEPH ne partage pas cette notion de parité, estimant que parité ne vaut pas inégalité.

Le Président lui précise qu'il s'agit de répartition en terme politique et non en termes de moyens.

Monsieur DURANTY note que le principe d'unité de l'UAG n'est pas oublié par la Commission qui a aussi réfléchi aux éléments qui pourraient garantir ce principe, comme la recherche et la pédagogie. Mais il reconnaît qu'il persiste quelques zones d'incertitude non encore levées.

Pour Monsieur VIRASSAMY, le CPVU et le CSR démontrent cette gestion de proximité des particularités locales de chacun des pôles sans entrer en concurrence.

La proposition de Monsieur BERNABE de remplacer le CSR par le CSP, la Commission Scientifique de Pôle est acceptée par l'assemblée.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un rapport permettant de présenter les grandes orientations de notre refondation au ministère. Il souhaite que le CA l'autorise à présenter ces éléments à l'autorité de tutelle. Il conclut en adressant des remerciements à la Commission pour le travail fourni.

Après un débat, le Conseil d'Administration autorise le Président à communiquer ce document, amélioré dans sa présentation, aux instances ministérielles.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-016	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	reste

POINT 8 : APPROBATION DES PROPOSITIONS DE LA CPE :

Le Secrétaire Général présente les propositions de la CPE en formation plénière du 10 février 2004, relatives à la répartition des Nouvelles Bonifications Indiciaires (NBI). Un travail important, mené par la Commission « ad hoc » de la CPE, a permis de définir prioritairement les fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution de la NBI. La liste présente uniquement les fonctions retenues. Trois NBI sont particulières et dites « fonctionnelles ». Elles sont attribuées à chaque université pour deux fonctions : celle du Secrétaire Général, celle de l'Agent Comptable. La 3^{ème} correspond à celle du chargé de mission du Ministère, Monsieur BUSQUET, attribuée par le Ministère, elle disparaîtra dès la fin de la mission.

Le Secrétaire Général précise que cette attribution sera revue chaque année, en septembre, afin de mesurer l'adéquation entre fonction et attribution de la NBI. Il rappelle que la dotation restera toujours la même (enveloppe fermée) et qu'il ne faut pas s'attendre à la création de nouvelles NBI.

Un débat s'instaure.

A Madame CAZALON qui souhaite connaître la date d'application de cette décision, le Secrétaire Général précise que les arrêtés sont pris par les recteurs et que les NBI sont à effet rétroactif.

Monsieur MARBOT signale qu'il n'existe plus de Responsable des examens à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines mais un Responsable de la scolarité. Une mise à jour sera donc à faire.

Il est répondu à Monsieur JASOR que les personnels chargés de spécialités rares sont les spécialistes et techniciens des composantes scientifiques et de laboratoires chargés de la réalisation des statistiques...

Monsieur LOUIS souhaite savoir dans quelle rubrique se situe le responsable administratif du BRS.

Le Secrétaire Générale signale qu'il y a très peu de NBI et que des choix sont à faire.

Le Président souligne que, dans un souci de transparence, l'inscription à l'ordre du jour de plusieurs points assez techniques était nécessaire car nous avons le devoir de présenter toutes ces propositions au Conseil. Cette démarche sera dorénavant appliquée.

La proposition de répartition de la nouvelle bonification indiciaire est adoptée par le Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-017	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	reste

POINT 9 : APPROBATION DES PROPOSITIONS DES CONSEILS :

PROPOSITIONS DU CEVU :

Monsieur NARAYANINSAMY, Vice-Président du CEVU, procède à la présentation des propositions du CEVU du 24 mars 2004 concernant :

- Les diplômes nationaux : habilitations nationales (DUT Techniques de commercialisation, licence professionnelle, GLT, PCEM2) ; modification des DUT GEA et DUT GB ; habilitations de DU (Médecine, SUEPFC, Dipro-Bib) ; droits d'inscription en DU ;
- Les stages : modification de l'article 32 du règlement général et convention de stage non obligatoire ;
- La validation des acquis : modalités de fonctionnement de la commission pédagogique de l'IESG ; Commission de validation pour les étudiants étrangers ;
- La validation des propositions des commissions FSDIE « aide aux projets » et « aide sociale » ; modifications de la note de gestion sur le FSDIE ;
- La gestion du remboursement des droits d'inscription ;
- La démarche LMD à l'UAG ;
- PCEM2.

Monsieur JANKY comprend la décision du CEVU d'ouvrir le PCEM2 en 2005 mais il souhaite souligner quelques difficultés :

- Difficulté de répartition des étudiants en Métropole car le passage de 32 à 48 étudiants demande de pouvoir les placer dans d'autres universités et il faut qu'il y ait une complémentarité entre les programmes pédagogiques assurés entre les deux universités.
- l'augmentation générale, au plan national, du nombre d'étudiants en Médecine pose des problèmes de gestion, les autres universités pouvant difficilement accueillir nos étudiants. L'année prochaine, afin d'avoir un *numerus clausus* correct, 100 étudiants seront inscrits en médecine, soit un supplément de 60 étudiants.

Enfin, il souhaite préciser que ce projet de PCEM2 à l'UAG a été proposé aux enseignants des Facultés de Médecine et des Sciences Exactes et Naturelles, où chacun a choisi de travailler sur un module. Ce projet semble obtenir leur aval.

Il demande au Conseil de lui laisser un délai d'un mois afin de continuer les démarches et de confirmer ou non le démarrage effectif du projet pour septembre 2004 au lieu de 2005.

Il souhaiterait que le Conseil d'administration donne mandat au Président, après analyse du problème par la Faculté de Médecine, pour prendre une décision définitive sur ce dossier.

Il n'y a pas d'objections des membres du Conseil, la proposition est adoptée.

Il a été confirmé à Monsieur SALOMON que le PCEM2 sera installé en Guadeloupe.

Sur le projet FSDIE, Mademoiselle BEDOT s'oppose au montant de 1.500,00 € accordé à l'association « CRANE » pour sa participation à la manifestation sur la sécurité routière qui se déroulera le 26 mars sur le campus de Fouillole. Ne participant finalement pas à cette manifestation, elle souhaite que soit demandée à cette association le remboursement de cette subvention.

Concernant la gestion déconcentrée du FSDIE, elle souhaiterait qu'une modification soit portée à la composition de la Commission de gestion par pôle universitaire: 1 étudiant de chaque association à la place d'1 représentant des associations étudiantes du pôle.

Monsieur SALOMON se demande si la date du 15 décembre concernant la date de remboursement des droits universitaires n'est pas trop proche de la rentrée, les étudiants étant à cette période, en demande de bourses.

Cet avis est partagé par Monsieur DURANTY qui précise qu'il serait souhaitable que le CROUS fournisse des réponses plus rapidement. Il lui est répondu que la demande a, une nouvelle fois, été faite au CROUS la semaine dernière.

Le Président met aux voix les propositions faites par le CEVU, avec les modifications proposées. ***Elles sont validées par le Conseil.***

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-018	Ne prend pas par au vote	02
	Abstention	02
	Contre	00
	Pour	reste

PROPOSITIONS DU CS :

Le Président conclut sur la nécessité de présenter au Conseil d'Administration les propositions du Conseil Scientifique pour que ces dernières soient valables, conformément aux dispositions du Code de l'Education.

Le Président rappelle la contrainte de l'horaire du vol retour pour les élus de Guadeloupe et la nécessité de lever la séance du Conseil d'Administration. Il précise que les points de l'ordre du jour non traités le seront au CA de juin ou juillet prochain. Il remercie enfin l'assemblée pour la qualité des interventions et des débats.

La séance est levée à 18h45.